



Keleier

an "Di-Kear"

48<sup>ème</sup> année

PLOURIN

N° 15

Mardi

13 Avril 2021

### / DECES /

N° 06 : Perrine, Marie, Françoise CLÉACH, née le 03 Mai 1922 à PLOURIN (Finistère), retraitée, domiciliée à « Kergonvelen » à PLOURIN, veuve de Alphonse PETTON ; décédée à PLOURIN (Finistère) le 05 Avril.

### / CYBERESPACE /

Le Cyberspace reprend les horaires suivants : Ouvert un samedi matin sur deux et fermé un lundi matin sur deux. Semaine impaire : ouverture du lundi au vendredi. Semaine paire : ouverture du lundi après-midi au samedi midi. Le matin de 9h à 12h. L'après-midi de 13h30 à 18h. Fermé le mardi matin jusqu'au 27 avril inclus - Postes entièrement occupés le mardi et le jeudi de 13h30 à 15h et le mercredi matin.

Services : - Accompagnement, assistance et dépannages. (Possibilités par téléphone et en Visio) - Consultations libres.  
- Impressions (+3D) et Numérisations. Des attestations sont à votre disposition pour 0,10€ la page.

Masque obligatoire, gestes barrières, désinfections à chaque passage, max 6 personnes dans la salle. 02 98 04 37 44 - [cyber@plourin.fr](mailto:cyber@plourin.fr)

### / BIBLIOTHÈQUE /

Depuis le 19 janvier et ceci jusqu'à nouvel ordre la bibliothèque est **ouverte dès 16h et ferme ses portes à 17h45 le mardi.**

Pour le mercredi horaire inchangé, soit de 10h à 12h et le samedi de 10h30 à 12h.

Merci de votre compréhension.

NOUVEAUTES A LA BIBLIOTHEQUE : Documentaire - Roman – Policiers.

### / ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES - PLOURIN /

Ce soir, c'est soirée Pizza ! L'APE de l'école de Plourin vous propose une **vente de pizza le Mercredi 21 Avril 2021**. Les pizzas seront préparées et cuites le jour même par **Pizza Driver**, et seront à récupérer près de l'entrée de l'école entre 17 et 19H. Les commandes seront à nous transmettre avec le règlement (dans la boîte aux lettres de l'école) pour le 16 avril au plus tard. Pour tous renseignements : 06.63.27.48.66  
Merci. Nom/Prénom : ..... Téléphone : .....

Au Choix : **La Reine** (Base, Jambon, Champignon) 10,00 €

**Sudiste** (Base, Chorizo) 9,00 €

**Chef** (Base, Viande hachée, Œuf, Beurre persillé) 12,50 €

**Poivre** (Base, Oignons, Viande hachée, Bacon, Sauce poivre) 12,50 €

**5 Fromages** (Base, Emmental, Parmesan, Reblochon, Mozzarella, Chèvre) 11,50 €

**Bretonne** (Base, Thon, Oignons, Pommes de terre, Beurre persillé, Crème) 11,00 €

**Calzone** (Base, Jambon, Champignon, Crème, Œuf) 11,00 €.

### / AVIS DIVERS /

**MAIRIE- AGENCE POSTALE** : Bureaux ouverts tous les jours de 9H à 12H30 et de 13H30 à 16H – Samedi de 9H à 11H30.

Mairie : 02 98 04 31 57. Agence Postale : 02 98 04 31 50.

Site : [www.plourin.fr](http://www.plourin.fr)

Courriel : [accueil@mairie-plourin.fr](mailto:accueil@mairie-plourin.fr).

**RECENSEMENT - JOURNÉE DU CITOYEN** : Il est rappelé que les jeunes (filles et garçons) doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile dans le mois de leur 16<sup>ème</sup> anniversaire révolu. Apporter le Livret de Famille.

**PAROISSE** : **Horaires des messes du week-end** : - Samedi 17 avril à **17H30** : Messes à Portsall et à Milizac.

- Dimanche 18 avril à 10H30 : messes à 10H30 à Ploudalmézeau et à Saint-Renan.

**LE CEDAXE** : Vous propose le **Vendredi 16 Avril**, BURGER ITALIEN – FRITES (8 €) à emporter de 17H à 19H - Livraison possible de 19 à 20H. le **Samedi 17 Avril**, LANGUE DE BŒUF Sauce madère - RIZ (8 €) – KEBAB – FRITES (8 €). **Vendredi soir et Samedi midi** : BROCHETTES BARBECUE (Poulet – Crevettes – Légumes) – FRITES (10 €). Réservation au 06 68 36 59 99 ou Page Facebook Le Cedaxe.

**CABINET INFIRMIER** : Mmes DOLL Delphine et BOLEZ Virginie, infirmières libérales, à PLOURIN - Place An Ty Kear. ☎ 06 47 50 75 60.

**A.T. TAXI** : Pour tous vos déplacements, transport de malade assis toute distance, transport scolaire conventionné. ☎ 06 45 74 92 24.

**PENSION CANINE & FÉLINE - PLOURIN** : Ouverture d'une pension sur Plourin (à la journée/ semaine /mois). Vente de croquettes et d'accessoires pour animaux domestiques. Renseignements/ réservations au 06.20.69.43.64. Domaine de Kerdusval -lieu-dit Kerdusval – Plourin.

**AMITIES D'ARMOR** : ATELIER REFLEXOLOGIE pour les aidants. « Vous accompagnez un proche atteint d'une maladie d'Alzheimer. Venez découvrir les bienfaits de la réflexologie. Etre aidant est éprouvant. La réflexologie plantaire vous permettra de vous détendre et de soulager des maux du quotidien ». Cet atelier consiste à vous montrer comment et où vous masser selon l'état dans lequel vous vous sentez. Apprendre les gestes de base pour se détendre : stress, fatigue, troubles du sommeil... Prochaine date : Le 23 Avril à PORSPODER. Inscription obligatoire au 02 98 04 01 97 en semaine, entre 10H et 17H. Atelier gratuit financé par l'ARS.

### / EMPLOI /

**A D M R du Pays d'Iroise** - Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile, recrute pour l'ensemble de son territoire des postes d'Aide à Domicile en CDI et CDD, toutes possibilités de temps de travail ; salaire selon la convention collective + indemnités kilométriques. Rejoignez-nous en envoyant votre CV à [rh.paysdiroise@29.admr.org](mailto:rh.paysdiroise@29.admr.org) (en précisant vos disponibilités).

**RAIL EMPLOI Services** - Association intermédiaire, recrute pour de nombreuses missions de ménage, nettoyage, jardinage, bricolage. Contactez-nous au 02 98 48 01 68, ou envoyez votre CV à [contact@rail-emploi-services.fr](mailto:contact@rail-emploi-services.fr)

**Association EPAL - BREST** : Elle recrute des accompagnateurs-trices prêts(es) à s'investir dans l'encadrement de séjours de vacances proposés à des enfants et adultes en situation de handicap. Vous êtes disponibles pour partir sur l'un de nos 200 séjours, 2 ou 3 semaines cet été entre le 17 juillet et le 21 août, rejoignez nos équipes d'animation ! 400 postes à pourvoir avec ou sans BAFA. Conditions : - Motivation pour s'investir sur ce type de projet, expérience dans l'animation adaptée ou le médico-social souhaitable mais débutants acceptés. -- Obligation de suivre une formation gratuite (1 WE fin mai) -- PSC-1 souhaitable -- Permis B obligatoire. Pour plus de renseignements et postuler : <https://www.epal.asso.fr/le-recrutement-des-responsables-et-animateurs-pour-personnes-handicapees-adultes.php>

**AGRICULTURE – Saison ou CDI** : Il existe dans le milieu agricole de nombreuses entreprises à la recherche de personnel permanent ou saisonnier. Le secteur des productions agricoles regroupe : - Elevages porcins, laitiers, volailles et autres productions animalières (viande bovine, caprin, ovins, équins, ostréicoles, piscicoles...) – Maraîchage sous serre en en plein champ (mise en place et récolte) - Machinisme agricole avec conduite et entretien des matériels pour les travaux des champs – Paysage (création, entretien et taille des espaces verts, construction, ...) – Pépinière et horticulture – Métiers sylvicoles (forêts). Vous cherchez un poste (temporaire ou durable, vous souhaitez des informations sur ces métiers, contactez la bourse départementale de l'emploi agricole de l'ANEFA 29. Quimper – 02 98 64 67 96 – [emploiimper@anefa.org](mailto:emploiimper@anefa.org) Saint-Pol de Léon – 02 98 29 12 60 [emploimorlaix@anefa.org](mailto:emploimorlaix@anefa.org). Offre : [www.lagriculture-recrute.org](http://www.lagriculture-recrute.org)

### / PETITE ANNONCE /

La saison des barbecues commence, La cave de Gilles vous propose des vins de Provence et de Bandol en rouge et rosé ainsi que des vins de Bourgogne tels que Chablis, Bourgogne Aligoté, Côtes d'Auxerre et Irancy. Tous nos vins sont issus d'exploitation à Haute Valeur Environnementale Niveau 3 (H.V.E) Nous sommes présents à Landunvez chez Christophe Le Borgne et et à Plouvien au GAEC Cloarec – Jollé lors de ventes de colis de viande de boeuf en circuit court. Sur rendez-vous à Kerarc'hant Vras et par téléphone au 06.85.10.86.85. Suivez-nous sur la page La cave de Gilles

### / MEMENTO /

- \* **Pharmacie** : Composer le 3237 pour connaître les pharmacies de garde.
- \* **A. D. M. R.** : Aide à Domicile en Milieu Rural : Aide à la personne, entretien logement... 02 98 32 60 04
- \* **RAIL emploi services** : Ménage – Jardinage - Petits travaux de bricolage - Garde d'enfants ... 02 98 48 01 68
- \* **Les Amitiés d'Armor** : Service de soins infirmiers à domicile. Tel/fax 02 98 32 42 32 - Aides-soignants à domicile 7j/7 – Tel 02 98 84 61 44.
- \* **Atelier Communal** : 02 98 04 36 81 \* **Déchèterie – PLOURIN** : 02 98 04 43 68. \* **C. C. P. I.** : 02 98 84 28 65
- \* **Syndicat de propriété rurale du Finistère** : Luc BALEY juge au Tribunal paritaire des baux ruraux de Brest : 02 98 84 30 12 - 06 50 42 06 69
- \* **Conciliateur de justice** : Joël PRIETZ Mairie de Ploudalmézeau. Permanence le jeudi après-midi de 14H à 17H : 02 98 48 10 48
- \* **Presse locale** : **Ouest France** : Marie-Christine Pellen 06 81 77 14 85 ou 02 98 48 78 54 [mcpellen.of@orange.fr](mailto:mcpellen.of@orange.fr)  
Le Télégramme : Véronique Le Meur 02 98 89 97 93 [v.lemeur@orange.fr](mailto:v.lemeur@orange.fr)

**COMMUNIQUÉS DE LA CCPI** - **Services communautaires** : 02 98 84 28 65

**Maison de l'Emploi** : 02 98 32 47 80 du Lundi au Vendredi de 8H30 à 12H et de 13H30 à 17H (Vendredi à 16H30) - [maison.emploi@ccpi.bzh](mailto:maison.emploi@ccpi.bzh)  
**P.L.I.E. (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi)** : Accompagnement individualisé et collectif de personnes en recherche d'emploi (prescription obligatoire).  
**Rail Emploi services** : Mardis et Jeudis de 10H à 12H sur RDV – 02 98 48 01 68.

**Compétences clés** : bureautique/numérique, français ou anglais pour les demandeurs d'emploi, les stagiaires de la formation professionnelle, salariés en contrats aidés. Vous pouvez **consulter les offres d'emploi** déposées par les entreprises du Pays d'Iroise et les actions sur le site : [www.pays-iroise.bzh](http://www.pays-iroise.bzh) ou Facebook : économie&emploi – Pays d'Iroise Communauté

**Jobs d'été 2021 – Salon virtuel** - Un salon virtuel des jobs d'été est ouvert sur le site internet [pays-iroise.bzh](http://pays-iroise.bzh), au programme : offres d'emploi par secteur d'activité, conseils et astuces « j'ai moins de 18 ans, mode d'emploi », aides à la recherche d'emploi.

Afin de pouvoir répondre à la demande des entreprises et des jeunes en recherchant d'emploi pour cet été, nous avons mis en place un forum en ligne sur le site du Pays d'Iroise. <https://www.pays-iroise.bzh/entreprendre/maison-de-l-emploi/33785-forum-en-ligne-2>

La maison de l'emploi reste ouverte et à disposition des usagers dans le respect des règles sanitaires.

**Tinergie, un accompagnement pour vos travaux de rénovation énergétique** : Vous envisagez de réaliser des travaux d'amélioration énergétique de votre logement (isolation, changement de chaudière...). La plateforme Tinergie est un guichet unique de services permettant de simplifier vos démarches : information neutre et indépendante, conseil technique, accompagnement personnalisé, aides financières... Permanence gratuite le 1<sup>er</sup> et le 4<sup>e</sup> vendredi de chaque mois, **sur rendez-vous**, au siège de Pays d'Iroise Communauté (Lanrivouré). Contact Ener'gence : 02 98 33 20 09 ou inscription sur le site Tinergie :: <http://tinergie-brest.fr/>

**Déchèteries du Pays d'Iroise – Passage aux horaires haute saison à compter du 1<sup>er</sup> Avril** – Ouverture toute la semaine (10h-12h et 14h-18h) sauf dimanche après-midi et jours fériés. PLOURIN : Fermée le mardi matin et le jeudi toute la journée. Horaires consultables sur [www.pays-iroise.bzh](http://www.pays-iroise.bzh). Cartes des horaires disponibles en mairie et en déchèterie. Contact : 02 98 84 98 80.

**OFFICE DE TOURISME IROISE BRETAGNE** – Contact Christelle : [christelle@iroise-bretagne.bzh](mailto:christelle@iroise-bretagne.bzh) au 02 98 38 38 38

**Programme des animations** : Vous envisagez de proposer des sorties accompagnées, expositions, ateliers ou tout autre événement dans les semaines ou les mois à venir ? Pour bénéficier d'une large communication gratuite sur plusieurs sites Internet et sur notre calendrier mensuel, contactez Christelle : [christelle@iroise-bretagne.bzh](mailto:christelle@iroise-bretagne.bzh) au 02 98 38 38 38.

**Nouveau dépliant « L'Art en Iroise »** : Vous êtes artiste ou artisan d'art professionnel ? un nouveau document est en cours de réalisation. Pour y figurer gratuitement, contactez Christelle : [christelle@iroise-bretagne.bzh](mailto:christelle@iroise-bretagne.bzh) au 02 98 38 38 38.

**Ouverture des centres nautiques de Plougonvelin et Ploudalmézeau – Vacances de printemps** : Stages multi-glisse de 4 ou 5 demi-journées dès 6 ans (selon âge : Optimist, planche à voile, catamaran, stand up paddle et kayak) ; cours particuliers ; location. Renseignements et inscriptions (possibles en ligne) : [npi@ccpi.bzh](mailto:npi@ccpi.bzh) – [nautisme.pays-iroise.bzh](http://nautisme.pays-iroise.bzh) ou 02 98 32 37 80

**Frelon asiatique – Campagne de destruction 2021** – Le signalement d'un nid est à faire auprès de la commune ou du référent local. Modalités disponibles sur [pays-iroise.bzh](http://pays-iroise.bzh), rubrique Environnement/Lutte contre le frelon asiatique.

**Campagne de piégeage du rat musqué et du ragondin** – FDGDON organise la lutte collective contre le rat musqué et le ragondin. Pays d'Iroise Communauté est le relais local d'un réseau de piégeurs bénévoles et fait appel à toute personne, volontaires, chasseurs, pêcheurs, agriculteurs, retraités, ... pour devenir piégeurs bénévoles. Contact : Victorien MARCHAND [victorien.marchand@ccpi.bzh](mailto:victorien.marchand@ccpi.bzh) / 02 98 84 91 82.

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 19 Février 2021, le Préfet du Finistère a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique du **Lundi 22 Mars 2021 – 9H00 au vendredi 23 Avril 2021 – 16H30 inclus**, en vue d'autoriser l'exploitation d'un parc éolien de 3 aérogénérateurs pouvant totaliser une puissance maximale de 12,6 MW et d'un poste de livraison sur le territoire de la Commune de PORSPODER. Le commissaire enquêteur, Madame Maryvonne MARTIN, se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations dans la mairie aux jours et heures suivants : A la mairie de PORSPODER : Samedi 17 Avril, de 10H à 12H – Vendredi 23 Avril, de 14H à 16H30. Registre en ligne avec un fonctionnement allant du Lundi 22 Mars 2021 – 9H00 au Vendredi 23 Avril 2021 – 16H30 avec les connections suivantes : Site internet : <http://eoliennesporspoder.enquetepublique.net> – Adresse mail : [eoliennesporspoder@enquetepublique.net](mailto:eoliennesporspoder@enquetepublique.net).

## Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 9 avril 2021

Le vendredi 9 avril 2021 à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PLOURIN, se sont réunis à la Mairie.

Tous les Conseillers sont présents.

Secrétaire de séance : Vanessa MOENNER.

Le compte-rendu de la réunion du 19 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

### ORDRE du JOUR :

#### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION :

Monsieur le maire et Arnaud SANJOSE, conseiller délégué aux finances, indiquent que cette année, compte tenu de la suppression de la taxe d'habitation pour toutes les résidences principales, et de la suppression de la taxe foncière au profit des départements, la structure de la perception des taxes qui reviennent à la commune est complètement modifiée par rapport aux années précédentes. Ainsi, la taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires très peu nombreuses à Plourin ne rapporte plus que 26 063 €, soit une perte fiscale de 259 761€ pour la commune. Le transfert de la part départementale du foncier permet de compenser partiellement cette perte de taxe d'habitation à hauteur de 136 767 €. Pour que la commune ne soit pas pénalisée, il a été établi par les services de l'État un coefficient correcteur qui permet de récupérer la perte de produit fiscal lié à la suppression de la taxe d'habitation et la récupération de la recette qui jusqu'à présent allait au Conseil Départemental pour la taxe foncière.

Lors de la commission des finances, suite à l'examen des différents projets à réaliser cette année (aménagement de la place de la gare, de la rue des colonnes de justice, de la rue Sainte-Azénon, de la construction du préau pour l'école, de l'éventuel remplacement des chaudières fuel de l'école, etc.), Monsieur le Maire avait proposé d'augmenter légèrement le taux des taxes foncières, seul levier fiscal possible désormais puisque la recette de la taxe d'habitation n'est plus possible, celle-ci étant supprimée !

Un comparatif des taux du foncier dans les communes environnantes de tailles similaires ou légèrement supérieures : Brélès, Lanildut, Porspoder, Lampaul-Plouarzel, Plouguin et Landunvez pour le foncier bâti indique que ce taux moyen est de 37,87. Celui de Plourin, avec le transfert du taux départemental est de 35,80. Concernant le foncier non bâti, le taux moyen des communes qui en typologie sont essentiellement rurales comme Plourin (Brélès, Lanrivoaré, Plouguin) le taux moyen est de 43,82.

Aussi, Monsieur le Maire propose d'augmenter uniformément les taux de 2 points, soit pour le foncier bâti le passage de 35,60 à **37,60** (légèrement inférieur au taux moyen des communes citées précédemment) et pour le foncier non bâti de 41,20 à **43,20** (également légèrement inférieur aux communes agricoles environnantes). D'autre part, les taux sont restés constants depuis 2017 et cette année les revalorisations des bases sont très inférieures à l'inflation. L'incidence prévisionnelle moyenne de cette augmentation pour chaque foyer fiscal est évaluée entre 20 et 30€.

Le budget a donc été établi à partir des bases notifiées par les services des impôts et des taux ainsi proposés, ce qui va générer un produit fiscal attendu est de **570 424€**.

Le budget qui sera présenté à suivre est basé sur cette proposition de fixation du taux du Foncier bâti à 37,60 et celui du foncier non bâti à 43,20.

Avis du conseil ; membres présents ou représentés : 15 – votants : 15 - favorable : 15 - unanimité

#### BUDGET DE LA COMMUNE :

Monsieur le Maire et Arnaud SANJOSE, présentent à l'assemblée le projet de budget :

**Le budget de fonctionnement** s'équilibre à la somme de 1 359 170€ en forte augmentation du fait de la clôture du budget du lotissement de Kéravel et Sainte-Azenor qui est bénéficiaire et dont le résultat est viré au budget communal.

Les recettes principales se composent ainsi : atténuation de charges : 14 000 €, produits des services et du domaine : 85 000 € comme en 2020, impôts et taxes : 645 924 €, dotations et participations pour 339 625 €, autres produits de gestion dont transfert du résultat de clôture du lotissement : 215 621 € et produits exceptionnels : 1 000€. Opérations d'ordre pour travaux en régie : 50 000 €, amortissement : 8 000€.

Les dépenses concernent les chapitres suivants : charges à caractère général : 254 000 €, dépenses de personnel : 470 300 €, autres charges de gestion : 126 000 €, charges financières pour 23 000 €, atténuation de produits : 36 266 €, et charges exceptionnelles de 12 150 €, dotations aux amortissements de 8 000€ et dépenses imprévues pour 1 000 €. L'excédent prévisionnel de recettes par rapport aux dépenses est de 428 454 €.

**Le budget d'investissement** s'équilibre à la somme de 2 248 319 €.

Les principales dépenses concernent les reports du résultat du compte administratif au niveau de l'investissement pour 437 765,33 €. Le remboursement du capital des emprunts est de 200 000 € en augmentation du fait de la prévision d'un nouvel emprunt pour financer les projets prévus en 2021 et d'un remboursement anticipé de la dernière annuité à la CCPI pour l'achat du terrain dans lequel a été réalisé le lotissement du Krugell. Les autres dépenses concernent au chapitre 204 pour un montant de 67 517 € 67, au chapitre 21 pour un montant de 551 400 € avec les reports ou de nouvelles dépenses pour du matériel informatique et du mobilier, des reports pour des travaux de réseaux électriques, d'éclairage public et de communications électroniques, les travaux d'un nouveau préau à l'école, la rénovation de la maison Léaustic et l'aménagement de l'ancienne bibliothèque en logement, de l'acquisition d'une nouvelle remorque pour le fourgon achetée en début d'année, etc... Au chapitre 23, des crédits à hauteur de 851 400 € dont des reports pour des travaux sur bâtiments communaux (église, chapelles) d'aménagement de la place de la gare et de ses environs (rue Sainte-Azénon et rue des colonnes de justice, y compris les canalisations d'évacuation des eaux pluviales réalisé au début 2021, la numérotation des rues et maisons. Cette prévision budgétaire prévoit également des travaux de restructuration du chauffage dans l'ensemble scolaire si le dossier déposé dans le cadre du plan de relance du gouvernement est retenu. Au chapitre 26, un crédit de 48 000 € est prévu pour la participation de la commune à sa prise de participation à la SAS qui sera créée pour le site photovoltaïque de Lanrinou et en opération d'ordre les travaux en régie qui sont réalisés par le personnel communal de 50 000 €. Et en Neutralisation d'amortissements de 8 000 € Des reports de crédits de reste à réaliser au chapitre 20 de 6 530 € et au chapitre 45 de 27 706 €

Au niveau des recettes, reprise de l'excédent de fonctionnement 2020 pour 293 664 € 11, diverses subventions et participations pour 494 700 €, le FCTVA pour 32 235 €, la taxe d'aménagement et la PVR pour 12 000 €, le produit des amendes de police pour 8 000 €, les amortissements pour 7 000 €, et le virement prévisionnel du fonctionnement de 428 454 € ; inscription d'un emprunt de 972 265 € 8 9 est nécessaire à l'équilibre du budget d'investissement qui s'élève en dépenses et recettes à 2 248 319 €.

Monsieur le Maire signale que les dotations de base, les dotations de solidarité et de péréquation augmentent sensiblement +7 334€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget ainsi présenté

Avis du conseil ; membres présents ou représentés : 15 – votants : 15 - favorable : 15

## **BUDGET des LOTISSEMENTS :**

### **Lotissement Saint-Azéonor 2 :**

Accord unanime pour clôturer ce budget et verser au budget communal le résultat de 185 620,77 €

**Avis du conseil ;** votants : 15 - favorable : 15

### **Lotissement de Krugell :**

Arnaud SANJOSE présente le budget lotissement du Krugell qui s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 410 175 € et en dépenses d'investissement à 269 570,30 €.

**Avis du conseil ;** votants : 15 - favorable : 15

### **Lotissement du Park Kreiz :**

Le budget présenté est de 200 000 € en fonctionnement et investissement.

**Avis du conseil ;** votants : 15 - favorable : 15

## **MODIFICATIONS STATUTAIRES de la CCPI pour prise de compétence MOBILITÉ et l'adaptation des statuts à la nouvelle structuration des compétences communautaires :**

La loi d'orientation des mobilités a prévu que l'ensemble du territoire soit couvert par une autorité organisatrice de la mobilité. Ce transfert vise à favoriser les solutions de mobilité mieux adaptées aux enjeux locaux et à favoriser une meilleure coopération entre les communautés et la Région qui est positionnée comme chef de file pour les mobilités. De plus la mobilité est un élément important dans le PCAET de la communauté. D'autre part, il convient pour la communauté de mettre en adéquation avec la loi Engagement et Proximité les catégories de compétences qui deviennent obligatoires ou supplémentaires (à la place de obligatoires, optionnelles et facultatives).

A l'unanimité, le conseil approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette modification.

## **ATTRIBUTION DES MARCHES pour l'aménagement de la place de la gare et de ses environs :**

Monsieur le Maire signale que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 31 mars par l'analyse des offres qui ont été reçues suite à l'appel d'offres lancé pour ce marché.

La commission d'appel d'offres a retenu, pour le lot 1 : terrassement – aménagements routiers, l'entreprise COLAS pour un montant de 298 233,50 € et pour les aménagements paysagers, l'entreprise Paysage d'Iroise pour un montant de 41 500 €, soit un total de 339 733,50 € HT. A ces coûts se rajoutent les marchés déjà attribués pour les réseaux d'eau pluviales et des eaux usées réalisés rue des Colonnes de Justice, les frais de travaux réalisés par le SDEF pour l'éclairage public pour un reste à charge de la commune de 35 669,86 € ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre de 16 400 € soit une opération qui s'élève à 483 820,96 €. Une estimation pour un équipement sportif (MOUV'ROC) estimé à 40 000 € se rajouterait aux autres marchés si le conseil en décide ultérieurement.

La programmation des travaux est prévue pour un démarrage début septembre par l'entreprise COLAS. Le SDEF interviendra plutôt en juillet. Un délai d'environ 3 mois est donné sauf conditions climatiques défavorables.

Monsieur le Maire précise qu'un certain nombre de subventions ont déjà été attribuées (DETR) et que d'autres sont en instance d'instruction au Conseil Départemental et au Conseil Régional.

**Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à accomplir les formalités relatives à l'attribution de ces marchés.**

## **Arrêt de car rue des Colonnes de justice :**

Dans le cadre de l'instruction du dossier de demande de subvention pour le dossier Place de la Gare et des rues adjacentes, il apparaît opportun de réaliser un arrêt de car sécurisé sur cette rue qu'emprunte le car scolaire. Une subvention du Conseil Régional est possible pour ce type d'aménagement au taux de 70 % pour une dépense estimée à 13 215 €. Monsieur le Maire présente le plan de financement pour ce montant dans lequel la participation de la commune est de 3 964 € et celle de la Région de 9 251 €.

Accord unanime pour solliciter cette subvention et valider le plan de financement présenté.

## **AVIS sur le PROJET d'implantation des ÉOLIENNES à PORSPODER :**

Le Conseil Municipal a été saisi pour donner un avis sur le projet porté par la société ERG Développement consistant à réaliser un parc composé de 3 éoliennes de 125 à 138 mètres haut de pâles, d'un coût prévisionnel de 10 millions d'euros dont 2 millions pour des travaux qui seraient réalisés par des entreprises locales. Cet ensemble d'aérogénérateurs aurait une puissance comprise entre 10,35 et 12 MégaWatts. Ce projet pourrait s'inscrire dans le PCAET de la communauté visant à produire sur son territoire le plus d'énergie possible grâce à ses ressources locales. Pour le financement du projet, il est prévu une possibilité de participation citoyenne à hauteur d'environ 200 000€, soit 2 % de l'estimation du projet et de faire rentrer la SOTRAVAL, SEM dont fait partie la CCPI et qui gère le traitement des déchets de la communauté via l'usine d'incinération du Spernot à BREST. Cette recherche de partenaire local suite au retrait de la SEM « Energies en Finistère » semble donner une caution locale à ce projet, la participation de la SOTRAVAL n'étant ni connue au titre de l'engagement financier ou de leur participation au pacte d'actionnaires ainsi qu'aux décisions à venir tout au long de la vie du projet.

L'ouest de la commune de PLOURIN sera directement impacté par ces implantations et notamment le quartier de Kerougant qui se trouve à la distance minimale réglementaire de 500 m (535m) ; les vents dominants Sud-ouest porteront les nuisances sonores essentiellement dans cette direction. D'autre part, s'agissant d'une zone d'élevage bovin, des précisions de l'effet stroboscopique sur les animaux ne semblent pas avoir été étudié. La hauteur prévue des mâts et pâles semble en inadéquation avec les hauteurs jusqu'à présent sur les sites de Plouarzel et Ploumoguer qui se trouvent également dans des communes classées littorales comme l'est PORSPODER. Le courant produit sera raccordé au poste 60 000 v qui se trouve à proximité de Croas-Aoter et le câble cheminera sur une grande partie du réseau des routes communales sans que cela soit pris en compte en termes de redevance pour la commune ni d'ailleurs au titre de l'impact environnemental de ces éoliennes qui sont à la limite de la commune.

Enfin, la proximité de l'implantation de ces éoliennes qui ne pourront pas passer inaperçues à proximité des menhirs de Kergadiou interroge sur la différenciation de traitement pour des constructions « anodines » à proximité du « Tumulus » de Plourin et ce projet qui se trouvera en plus de la proximité des menhirs dans le périmètre du manoir de Kérenneur, joyau historique du patrimoine Plourinois.

Monsieur le Maire précise qu'il ne souhaite pas prendre au vote car le SDEF, via la SEM Energies en Finistère citée plus en avant, avait participé à des discussions sur son éventuelle participation à ce projet lorsqu'il était porté par la société EPURON (cette société a été achetée par ERG Développement) et avait renoncé parce que le projet ne répondait pas aux critères que la SEM du SDEF veut mettre en valeur et qu'en conséquence, il ne souhaite pas influencer le vote des conseillers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet l'avis suivant : Votants 14 - défavorable : 11 – Réservé : 2 – favorable : 1 sous réserve que les éoliennes soient plus basses.

## **REVISION de la CARTE COMMUNALE :**

Monsieur le Maire rappelle la procédure qui a été mise en œuvre dans le cadre de la révision de la carte communale, révision qui avait été initiée suite à l'obligation de reclasser le terrain de l'ancienne décharge de Lanrinou pour pouvoir postuler à un tarif de rachat de l'énergie produite par EDF obligation d'achats via l'autorisation de la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Cependant, cette procédure n'avait pas empêché l'obtention d'un permis de construire toujours en vigueur, autorisé par le Préfet du Finistère.

Après de nombreuses réunions, diagnostics et une procédure de révision initiée en 2017, l'enquête publique a été ouverte en juillet 2020 (retardée à cause du covid) et la commissaire enquêtrice a rendu son rapport avant que le conseil municipal de Plourin donne un avis favorable le 29 octobre 2020, avis transmis à la communauté de communes de la CCPI qui a approuvé le document. Il est à souligner qu'au moment de l'enquête, l'exploitation de Mr Alain FLOCH était toujours en activité et que, conformément aux directives, le classement en zone constructible de terrains n'est pas autorisé dans un rayon inférieur à 100m du siège de l'exploitation. Par conséquent le document adopté tenait compte de cette prescription.

Entre-temps, l'exploitation de Mr FLOCH a cessé son activité et la famille a adressé une requête à la Préfecture mentionnant cet élément nouveau qui permettait de garder l'ancien classement en zone constructible de cette propriété ainsi que la parcelle attenante appartenant à Yvon FLOCH. De même, le projet de construction de la centrale photovoltaïque ayant parallèlement avancé puisqu'un acheteur non soumis à l'obligation d'achat a décidé d'acheter l'énergie produite sur une durée de 30 ans, il n'y a plus nécessité de revoir le projet de carte communale. Une révision pourra se faire à l'occasion du PLUI intercommunal (plan local d'urbanisme intercommunal), document qui remplacera à terme tous les documents d'urbanisme des communes.

Le Préfet a donc demandé de revoir une nouvelle fois le projet de carte communale pour tenir compte de l'arrêt de l'activité de l'exploitation FLOCH, révision qui aurait encore engendré des frais et que le maire ne considère plus essentiel compte tenu des réserves foncières déjà prévus sur la carte actuelle qui permettent de ne pas freiner l'évolution des constructions et du prochain démarrage des travaux de la centrale photovoltaïque pour lequel l'ensemble des autorisations sont acquises.

C'est pourquoi, il propose que la CCPI retire la délibération relative à la carte communale et n'engage pas de nouvelle révision dans l'attente de l'adoption du PLUI de la communauté en cours. Par contre, les délibérations relatives à la préservation du patrimoine et au schéma des eaux pluviales ne sont pas concernées par ce retrait.

Accord unanime pour demander à la CCPI de retirer la délibération approuvant la révision de la carte communale adoptée le 29 octobre 2020.

## **Réalisation d'un PRÊT long terme pour financer les travaux prévus au budget :**

Suite à l'adoption du Budget et du programme d'investissement important qui concerne les travaux d'aménagement de la Place de la Gare et des rues adjacentes, ainsi que la construction du nouveau préau ainsi que les aménagements à réaliser à proximité du préau pour améliorer la circulation piétonne et le stationnement des riverains et personnels qui travaillent à l'école, il est nécessaire de réaliser un prêt de 700 000 €, d'autant que la période est propice vu le contexte de taux bas mais avec une tendance à une augmentation sensible depuis quelques semaines. Suite aux propositions de différents organismes bancaires et compte tenu du souhait du Conseil de financer ces investissements sur une période de 20 ans, Monsieur le Maire et Arnaud Sanjosé proposent de retenir l'offre du Crédit Mutuel de Bretagne ARKEA au taux de 0,75 % à taux fixe sur 20 ans (propositions allant de 0,75 à 1,10 selon les banques). L'annuité serait d'environ 40 000€/an selon que les trimestrialités sont constantes ou l'amortissement du capital constant (total des intérêts sur 20 ans : 53 156,30 € soit 2 657€/an en moyenne). Une commission d'engagement (frais de dossier) comprise entre 490€ et 700€ est sollicitée par les différents organismes bancaires au moment de l'acceptation du prêt.

De plus, Monsieur le Maire signale que depuis quelques mois et la reprise économique dans certains pays, on constate une augmentation très importante de certains produits (fer- bois – etc.), et que par conséquent, l'indice du coût de la vie ne pourra qu'augmenter. Un taux d'inflation de 2 % qui est l'objectif à ne pas dépasser par la banque européenne, fera que l'endettement d'aujourd'hui permettra d'absorber le remboursement du prêt qui sera fixe sur 20 ans et donc moins cher que l'inflation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à contractualiser ce prêt auprès du Crédit Mutuel de Bretagne ARKEA et à signer tous documents relatifs

## **AFFAIRES DIVERSES :**

### **Photovoltaïque sur le toit de l'école ensemble classe, cantine, salle Cybéri@**

Lors du Conseil Municipal du 19 février 2021 le Conseil avait donné son accord pour que la commune signe une convention d'occupation avec le SDEF pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le versant sud de la toiture de l'école au-dessus de la salle cybéri@ et la classe qui jouxte cette salle. Monsieur le Maire étant également président du SDEF, il convient d'autoriser l'adjoint aux travaux, Hervé FALC'HON de signer la convention. Accord unanime.

### **Motion contre la prolifération des Choucas :**

Accord unanime pour adopter la motion proposée par la FDSEA pour alerter les autorités préfectorales sur la prolifération de choucas qui provoquent de nombreux dégâts aux cultures au printemps de chaque année et pour que des moyens soient pris pour limiter la prolifération de ces oiseaux nuisibles qui, en plus de provoquer de gros dégâts aux cultures que les agriculteurs doivent parfois réensemencer 2 voire 3 fois, provoquent également des nuisances sonores, olfactives et de déjections autour des zones habitées comme ça se produit au bourg de Plourin.

### **Régularisation de tarifs pour les photocopies :**

Accord unanime pour adopter le même tarif pour les photocopies qu'elles soient faites à la mairie ou au Cyber-espace : 0,10€ pour la copie N et B.

## **AGENCE DES SPORTS :**

Accord unanime pour solliciter une subvention pour un équipement sportif, type MOUV'ROCH, si la commune est éligible auprès de l'agence des sports dans le cadre du plan de relance.

## **Conseiller Numérique :**

Suite à cette délibération prise lors du dernier Conseil, Monsieur le Maire signale qu'aucune décision n'a toujours pas été prise par la Préfecture mais que certaines communes de la CCPI sont intéressées et qu'une réunion sera prochainement organisée pour en débattre avec ces communes. D'autre part la commune de Milizac-Guipronvel a également sollicité le financement d'un tel poste pour le secteur Est de la communauté élargie à des communes de la CCPA.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 23h30.